



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 25 mai 2018, à 13 h 30, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Odette Hébert	Anik Bois
Don Saliba	Gilles Ladouceur	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adjudication du contrat pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes;
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi, atteste la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

150-05-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 13 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

151-05-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ADJUDICATION - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU HAUT-DES-CÔTES

152-05-2018
Adjudication de contrat – Franroc (Division de Sintra inc.)
Emprunt de 500 000.\$ pour des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes

CONSIDÉRANT QUE suivant l'appel d'offres public relatif à la réalisation de travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes, 5 soumissions ont été déposées dans les délais prescrits, à savoir le 9 mai 2018, pour ou avant 13 heures;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions déposées est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Franroc (Division de Sintra inc.)	463 527,46\$
Uniroc Construction inc.	469 098,58\$
Eurovia Québec Construction inc.	492 267,76\$
Entreprises Bourget inc.	496 385,82\$
Construction Edelwweiss inc.	516 735,32\$

CONSIDÉRANT QUE ces offres ont été jugées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le contrat pour la réalisation des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir la compagnie *Franroc (Division Sintra inc.)*, au coût de 463 527,46\$, incluant les taxes applicables;

QUE, conformément aux précisions mentionnées au document d'appel d'offres, cette adjudication est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi que de l'acceptation du projet au programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission déposée et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens qui se sont présentés à cette séance.


5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

153-05-2018
Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière